

Possession

La possession est aussi définie, du point de vue anthropologique et religieux comme la maîtrise par un être spirituel maléfique (démon, diable, Satan, djinn, etc.) d'un être vivant, animal ou humain. C'est par l'exorcisme que les groupes religieux veulent en libérer la victime. Les psychologues et la plupart des parapsychologues affirment que les phénomènes de la possession sont réductibles à des mécanismes naturels et n'impliquent pas l'intervention d'un démon substantiel, mais plutôt d'un démon " subjectif " lié aux phénomènes des personnalités multiples.

L'Église catholique considère qu'il convient de distinguer les cas psychiques des cas réels de possession et oriente toujours d'abord les personnes vers un thérapeute avant d'opérer un éventuel exorcisme (Catéchisme de l'Église catholique paragraphe 1673). Il ne faut pas céder à la tentation d'assimiler la possession et l'exorcisme qui s'y oppose à un facteur univoque, tel l'hystérie, la culpabilité, la contestation, l'injonction paradoxale ; tout ce qu'on peut dire est que la possession se présente comme un état dissociatif tel qu'il est décrit dans les psychoses schizophréniques ; mais la réponse à y apporter n'est jamais univoque et ne doit pas être dissociée du contexte culturel dans lequel elle apparaît. et concernent simplement le champ scientifique, tout critère disparaît, pour différencier la Si l'on admet, au contraire, que les phénomènes parapsychologiques échappent au domaine du préternaturel possession d'une forme appropriée de trouble psychopathologique ou de mécanisme psychophysique dont les conséquences pourraient même, dans certains cas, être bénéfiques et utilisés par le thérapeute...

Du point de vue non théologique du parapsychologue, les phénomènes particuliers qui orchestrent la possession ou la sainteté et semblent échapper à l'analyse scientifique courante, sont pourtant de son domaine par l'hypothèse constitutive de la parapsychologie elle-même.